

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 13 décembre 2010

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 3 décembre 2010 s'est réuni le 13 décembre 2010 à 18h00 dans la salle polyvalente de Verneix, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Valérie DAFFY, excusée Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET, excusé Luc BRZUSTOWSKI, excusé remplacé par B. ZAMIARA Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, présent à partir de la question n°2 Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE, présent à partir de la question n°11 Bruno BOVE, excusé remplacé par J.P. PICANDET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE, excusée

Lionel Brocard est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2010.

Suite à la demande de Monsieur le Président, l'assemblée donne un avis favorable à l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire qui concerne la modification de l'éclairage public au rond-point de la Croix de Fragne dans le cadre des travaux de la bretelle autoroutière A714.

1) **ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :**

Le Conseil Communautaire a pris acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) **DEBAT PUBLIC SUR L'AVENIR DE LA RCEA :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (abstention :1) de s'engager à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission de débat sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

Gilles Martin trouve que l'assemblée n'a pas à délibérer.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à accepter le reversement du produit du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement de la société Adisseo.

4) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Principal.

5) **ADMINISTRATION GENERALE – COMPTABLE DU TRESOR – INDEMNITE DE CONSEIL – INDEMNITE POUR L'AIDE A LA CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil (calculée en fonction des dépenses budgétaires de la Communauté de Communes) et l'indemnité pour l'aide à la confection de documents budgétaires (45,73 € annuels) à Mme Catherine DESNOS chaque année.

Jean-Claude De Pin précise que l'indemnité sera versée chaque année, il ne sera pas nécessaire de délibérer tous les ans.

6) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ce dossier et de fixer, par cadre d'emploi et par fonction, la liste des emplois qui en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires telle que définie dans le tableau présenté, et décide d'autoriser Monsieur le Président à verser l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux agents relevant des emplois qui figurent dans le tableau présenté.

Il est précisé que la récupération des heures est privilégiée.

7) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUELEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition du personnel de l'accueil de loisirs et d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel.

8) **ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2010– FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Commune de Bizeneuille pour l'année 2010 à 20 532,38 euros, et décide de fixer les tarifs comme présentés.

9) **ADMINISTRATION GENERALE – ACCEPTATION D'INDEMNISATION – DOMMAGE SYSTEME DE COMMUNICATION TELEPHONIQUE :**

Dans le cadre d'un dommage électrique occasionné sur l'ensemble du système de communication téléphonique des bureaux de la Communauté de Communes suite à un orage, le Conseil Communautaire décide à la majorité (abstention :1, Philippe Collinet n'a pas souhaité prendre part au vote), d'accepter l'indemnisation de la Compagnie d'assurances Groupama qui s'élève à 1 092,12 € .

10) **ADMINISTRATION GENERALE – ACCEPTATION D'INDEMNISATION – DOMMAGE MEDIATHEQUE :**

Dans le cadre d'un dommage électrique occasionné sur le routeur de la médiathèque de proximité de la Communauté de Communes suite à un orage, le Conseil Communautaire décide à la majorité (abstention :1, Philippe Collinet n'a pas souhaité prendre part au vote), d'accepter l'indemnisation de la Compagnie d'assurances Groupama qui s'élève à 274,36 €.

11) **ADMINISTRATION GENERALE – ZAC DE LA BRANDE – CONTRATS DE PRET A USAGE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats de prêt à usage et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Gilles Martin demande qui a rédigé les contrats et précise qu'il faut être vigilant sur les baux agricoles afin de ne pas avoir de difficultés lorsque la Communauté de Communes voudra récupérer les terrains.

Il est précisé que les contrats ont été rédigés par les services de la Communauté de Communes, et que la Chambre d'Agriculture ne fournit plus de modèle. Si les actes sont rédigés par la Safer ou par un notaire, ils sont alors payants.

Il est précisé que les locataires louent les terrains depuis 1998.

12) ADMINISTRATION GENERALE – VENTE D'UNE PARCELLE NON BATIE SISE LES BRANDES DU SUD A MALICORNE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la vente à la commune de Commentry d'un terrain d'environ 2500 m² situé sur la commune de Malicorne au prix de 1 € / m² pour la construction d'un bassin d'orage, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

13) ADMINISTRATION GENERALE – ACQUISITION AUPRES DU DEPARTEMENT APRES AMENAGEMENT DU CONTOURNEMENT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'acquérir 18 537 m² de terrain auprès du Département de l'Allier au prix de 0,20 €/m² soit un total de 3 707,40 €, de prendre acte que l'estimation des parcelles faite par France Domaine est intervenue le 1er décembre 2009, d'accepter que l'établissement de l'acte de vente sous la forme administrative sera aux frais de la Communauté de Communes et d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à venir.

14) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°18 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de rajouter par avenant aux statuts de la Communauté de Communes le chemin allant du rond-point de la Brande au carrefour du RD 37 et RD 455 parmi les voies reconnues d'intérêt communautaire. Il serait dénommé « Route de Chamblet ».

Annie Laville fait remarquer que des poids lourds roulent sur cette voie et soulève le problème de l'entretien.

André Savy répond qu'il faut régler le problème de la signalisation.

15) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS – AVENANT N°17 :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (opposition : 1, abstention :1) de rajouter par avenants aux statuts la Rue de la Folie parmi les voies reconnues d'intérêt communautaire. Ceci rentre dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation de la desserte du Centre Multi-Accueil 3 Pommes et du futur aménagement d'un rond-point au carrefour de la rue de la Folie, du chemin communal de la route Noire et du RD 37.

16) AIDE A LA CREATION ET A L'AMELIORATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES – MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser aux communes et aux propriétaires privés, dans la limite des inscriptions budgétaires, une « aide pour la création et l'amélioration des hébergements touristiques » d'un montant égal à 10% du montant HT des travaux, avec un maximum de subvention de 1 500 € par an et par projet. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif à l'article 6574.

17) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel de mise en accessibilité.

Jean-Pierre Bougerolle précise que les travaux sont à la charge des communes.

18) TRAVAUX - ZAC DE LA BRANDE – CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au Campus de la Brande.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value qui s'élève à 6 186,00 € HT.
Le montant du nouveau marché s'élève donc à 207 024,00 € HT, soit 247 600,70 € TTC.

19) TRAVAUX - ZAC DE LA BRANDE – CAMPUS 1 - AMENAGEMENT DE LA PARCELLE ZE N°30 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet d'aménagement de la parcelle ZE n°30 et le programme des travaux et d'autoriser le Président à demander l'aide de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général de l'Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Il est précisé que des projets sont en prévision sur ce terrain et que le Club du chien d'utilité irait sur un autre terrain.

20) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (opposition :1, abstention :1) de donner un avis favorable à la société LUXEL SAS pour le développement en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site de la ZAC de la Brande, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférant aux accords de location des terrains appartenant à la Communauté de communes sur le site de la ZAC de la Brande. ».

Monsieur le Président précise que le projet de la ZAC de Magnier évolue favorablement et que le permis de construire sera déposé dans les jours qui suivent.

Il s'agit ici d'un projet différent.

Alain Rousseau dit qu'il est choqué que ce projet se situe près d'habitations et d'un supermarché.

Monsieur le Président précise que ce type de projet n'amène aucune nuisance.

Alain Chanier ajoute « Quand fera-t-on quelque chose si on ne veut rien ? »

Alain Rousseau reproche qu'au cours de la réunion de la commission économie, ce projet n'est pas été présenté et aurait souhaité qu'une visite du site soit organisée afin de pouvoir juger concrètement de ce projet.

Il est précisé que ce projet a bien fait l'objet d'une présentation au cours d'une réunion de commission.

21) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DE LA ROUTE NOIRE – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente à la société AIR TECHNOLOGIE, EURL située à l'Hôtel d'entreprises sur le Campus de la Route Noire, représentée par Monsieur Thierry BARABAN, d'un terrain d'environ 1495 m² au prix de 5,34 € / m² pour y exercer son activité de vente et d'installation de pompes à chaleur.

22) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DE LA ROUTE NOIRE – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente à BOURGEOT LOCATION, SARL située sur le Campus de la Route Noire, représentée par Monsieur Jean-François BOURGEOT, d'un terrain d'environ 743 m² au prix de 5,34 € / m² pour exercer son activité de location.

23) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'animations de la médiathèque de proximité à Chamblet. Celles-ci concernent un "Atelier de calligraphie" animé par la calligraphe Marie THIVRIER. L'atelier aura lieu tous les quinze jours dans les locaux de la médiathèque Mots-passant, les samedis matin de 10h00 à 11h30, hors vacances scolaires et avec un programme trimestriel. Le montant total pour l'intervention du calligraphe Marie Thivrier : 1 343,00€

A la demande de Gilles Martin, il est précisé que ces ateliers s'adressent à un public d'adultes et d'adolescents.

24) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'animations de la médiathèque de proximité à Chamblet. Celles-ci concernent une rencontre avec Claire LANDAIS, auteur, conteuse. Trois interventions sont prévues : deux spectacles de contes et un atelier d'écriture poétique, dans le cadre du 13e "Printemps des poètes", manifestation nationale et internationale. La rémunération pour l'ensemble des prestations s'élève à 1 500,00 €.

A la demande de Gilles Martin, il est précisé que les activités de la médiathèque sont gratuites.

25) ENFANCE-JEUNESSE – RENOUELEMENT AGREMENT RAM « 3 POMMES » AVEC LA CAF DE L'ALLIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat de projet RAM et ses possibles avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

26) ENFANCE-JEUNESSE – RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF DE L'ALLIER ET MSA AUVERGNE :

Le Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat « enfance et jeunesse » et ses possibles avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et la MSA Auvergne.

27) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – SPECTACLE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec la Compagnie « Fleurs de Peau » qui s'engage à produire le spectacle assuré par Johana FARGEON et Florian ALLAIRE intitulé « Loupiote ». La manifestation aura lieu le Samedi 15 Janvier 2011 à 15h30 au théâtre de Commentry. Le montant de la prestation s'élève à 650 € TTC.

28) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Société « Saveurs et Traditions du Bocage » pour la fourniture et la livraison de repas « traiteur » à l'occasion de Noël et de la Saint Sylvestre au prix respectivement de 23 et 26 euros, et de fixer le tarif aux usagers à 16 euros pour le repas de Noël, et 16 euros pour la Saint Sylvestre.

29) TRAVAUX A 714 – MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC ROND-POINT DE LA CROIX DE FRAGNE:

Dans le cadre des travaux de la bretelle autoroutière A 714, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux de modification de l'éclairage public au rond-point de la Croix de Fragne, de demander la réalisation de ces travaux au SDE et de prendre acte de la participation intercommunale au financement des dépenses à hauteur de 2 684,00 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au SDE, imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce qu'il a été distribué à chacun le rapport d'activité du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Jean-Pierre Bougerolle fait un point sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : les travaux avaient été arrêtés suite à une défaillance du cabinet d'études Sémaphore. Le Comité de pilotage a jugé que le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) n'était pas tout à fait satisfaisant et à demander au cabinet de retravailler le PADD. Il sera rendu devant toutes les communautés de communes début février 2011.

Monsieur le Président annonce que suite à la dernière réunion de la commission enfance-jeunesse, il est proposé une tarification des repas à l'accueil de loisirs intercommunal « les Galibots ».

Lionel Brocard, président de la commission, précise que la plupart des centres de loisirs demandent une participation aux familles pour le repas du midi. Le coût annuel des repas pour cette structure est de l'ordre de 40 000,00 €. Le tarif proposé serait de 1,50 € / repas.

Il est précisé également que le tarif actuel pour une journée d'accueil varie entre 1,28 € et 12 € par enfant.

Dominique Spinelle fait remarquer que pour certaines familles, le coût sera doublé avec la participation pour le repas.

La tarification produirait environ 17 000 € de recettes supplémentaires pour cette structure en facturant 1,50 € le repas.

Jean-Pierre Bougerolle propose de fixer le tarif à 2,00 €.

Monsieur le Président annonce que dans le cadre de la restauration des éléments de petit patrimoine de la Communauté de Communes, il est prévu en 2011 la restauration du poids public à Hyds. Il demande la participation de la commune de Hyds pour l'éclairage.

Jean-Pierre Bougerolle souhaiterait qu'un bilan de la commission Habitat soit présenté au prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.